

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 Juin 2016

Etaients présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire, Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes, Mme LALMANT Marie-Françoise – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BOTTE Michel – M. BURETTE Stéphane – M. DEBONNE Eric – M. DESER Alain.

Madame LECAUDE Fabienne a été désignée secrétaire.

Les procès-verbaux des séances du 12 avril et 25 avril 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Décision du Conseil Municipal sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion

Après explications fournies par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

* approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, de la communauté de communes du Moulin d'Ecalles, de la communauté de communes du Plateau de Martainville et intégration des communes de Beaumont-le-Hareng, Bosc-le-Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la communauté de communes du Bosc d'Eawy tel qu'arrêté par le préfet de la Seine-Maritime, le 8 Juin 2016

* autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Grugny d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré décide l'adhésion de la commune de GRUGNY au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité et services associés,

Décision modificative N° 1

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte la décision modificative, comme suit :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
Dépenses	Investissement			
21	2188	67	Autres	4.300.00
21	2157	64	Matériel et outillage de voirie	3.500.00
23	2315	81	Travaux de voirie	- 7.800.00

Zéro phyto – demande de subvention à l'Agence de l'Eau

Vu, la délibération du Conseil Municipal N° 16.04.13 en date du 12 Avril 2016 ayant pour objet « zéro-phyto »,

Vu, la demande de subvention déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'acquisition d'un broyeur à herbe,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie demande que la délibération soit complétée.

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération de la façon suivante :

- confirme que la démarche zéro phyto est engagée sur la commune
- aucun produit phytosanitaire n'est utilisé par les agents de la voirie sur le territoire de la commune de Grugny.

Collectif des usagers de Grugny, Frichemesnil et la Houssaye Béranger

Après lecture de la lettre envoyée par le collectif, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à la demande.

Informations et questions diverses

* les dossiers de demandes de subventions diverses pour les recherches de cavités souterraines – travaux d'accessibilité – acquisition broyeur, ont été déposés auprès du Département de la Seine-Maritime, de la Préfecture au titre de la D.E.T.R. et de l'Agence de l'eau Normandie-Seine.

* remerciements de diverses associations pour la subvention communale attribuée,

Séance levée à 20 heures